

Rapport d'activités

mars 2014 - mars 2015

Congrès annuel de l'USP

27, 28 et 29 mars 2015 à Marseille

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

L'année dernière j'évoquais déjà l'absence de concrétisation de l'espoir d'un changement de perspective en matière de santé du fait de l'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle majorité. Cette année a conforté ce sentiment et les difficultés s'accroissent, que ce soit en matière d'organisation hospitalière, de politique de santé ou en ce qui concerne l'avenir de la psychiatrie.

Sur le plan du fonctionnement syndical

Cette année, 18 conseillers nationaux dont 2 nouveaux ont participé aux 8 conseils nationaux (27 avril, 15 juin, 7 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre, 18 janvier et 1er mars). L'USP a diffusé 8 communiqués de presse, signé plusieurs appels et pétitions et participé à différentes actions durant cette année.

Le bureau élu en avril et juin comprend :

- président : Philippe Gasser
 - 4 vice-présidents : Alain Abrieu, Alain Chabert, Marie Napoli et Pierre Paresys
 - Trésorière : Claire Gekiere et Annie Guezennec en tant que Trésorière adjointe.
- Toutes les deux acceptant transitoirement ces fonctions pour des raisons différentes.
- Secrétaire : Martine Bourlier et Secrétaire adjoint : Olivier Boitard

Avec des remerciements aux secrétaires Marie-Odile Herter et Lola Martel pour leur efficacité et leur disponibilité, mais aussi Olivier Boitard et Claire Gekiere pour leur aide toujours précieuse pour la relecture des comptes rendus des CN.

Durant cette année plusieurs sujets ont été abordés lors des conseils nationaux :

- En dehors des questions sur le statut des psychiatres hospitaliers abordées au travers des interventions dans le cadre de la CPH et du CASP et sur l'avenir de la psychiatrie, il a été beaucoup question du projet de loi santé du gouvernement. La position de l'USP est une opposition claire à ce projet (communiqué « La coupe psychiatrique est pleine »). La question de la psychiatrie est intégrée dans cette loi dans le cadre des services territoriaux de santé et très peu abordée, Claire Gekiere y a questionnée le problème de la confidentialité avec la création des GHT et le regroupement des DIM et de nombreuses critiques ont été formulées tant sur le plan de la gouvernance entre autres. A ce sujet, l'USP a demandé à être reçue par la chargée de mission sur la psychiatrie au ministère et à rencontrer des membres de la mission parlementaire pour expliciter sa position.
- Il a été beaucoup question des luttes dans les hôpitaux avec la création d'une coordination des hôpitaux en lutte contre l'Hostérité à Caen en mars 2014, qui a organisée une journée d'action en septembre 2014. A cette date, 80 hôpitaux étaient en lutte avec pour l'essentiel des revendications tournant autour de la défense des

RTT. Une nouvelle manifestation a eu lieu en novembre avec un mouvement élargi au médicosocial et à l'action social. Actuellement, des hôpitaux sont toujours en lutte pour certains depuis plusieurs mois de lutte comme à Uzès. Très récemment, un appel de la coordination de défense des hôpitaux en lutte contre l'Hostérité a été lancé en direction de toutes les fédérations syndicales pour élaborer un processus de luttes coordonnées contre la politique d'austérité dans la santé et le social du fait des économies annoncées par le gouvernement pour les années à venir dans ces domaines.

- A plusieurs reprises, des échanges ont eu lieu concernant la loi du 5 juillet 2011 modifiée en septembre 2013 (nombres d'hospitalisations sous contrainte pour péril imminent toujours importantes en nombre,).
- Des questions individuelles ont été abordées : un psychiatre hospitalier écopant d'un blâme de la part du CNOM après plainte d'un employeur. Certaines ont fait l'objet de courriers de la part du syndicat : mise à la retraite sans concertation d'un PH chef de service.
- Le recours de l'USP auprès du conseil d'Etat ayant été refusé, le cabinet d'avocat a demandé l'abrogation de l'arrête du 20 décembre 2010. Très récemment, l'avocate a envoyé l'argumentaire du ministère en réponse à cette requête auprès du conseil d'Etat qui a fait l'objet d'une réponse lors du dernier CN.

Nos appartenances et nos liens

Nos liens avec le SMG sont toujours importants et plusieurs membres de l'USP ont participé à l'écriture d'un numéro de la revue *Pratiques* sur la psychiatrie pour lequel Eric Bogaert a été très actif et qui est paru en octobre 2014.

Nous sommes toujours membre du CASP (comité d'action syndical en psychiatrie) qui a élu en avril un nouveau président : Patrice Charbit président du SNPP, Alain Vaissermann devenant vice-président. Olivier Boitard en est le trésorier. Le CASP a réduit la fréquence de ses réunions et a beaucoup travaillé sur une nouvelle classification en psychiatrie adulte sur le modèle de la classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent pour faire pendant au DSM5 et à la CIM. L'annonce de la publication de cette nouvelle classification est prévue prochainement. Sur le projet de loi Santé du gouvernement, le CASP n'a pas pu pris position du fait des divergences de positions des différentes organisations qui le composent en particulier concernant le tiers payant généralisé (le SNPP y est opposé).

Par contre le président du CASP devrait rencontrer prochainement M. Laforcade chargé d'une mission sur la psychiatrie et la santé mentale.

Nous sommes toujours membres de la CPH (confédération des praticiens hospitaliers) qui s'est beaucoup investie dans les différents groupes de travail organisés par le ministère concernant l'attractivité, le temps de travail, le DPC... avec la recherche d'une position acceptable par toutes les organisations qui la composent d'où parfois le sentiment de positions bien en deçà de celles que nous défendons au syndicat.

Il a été question des commissions régionales paritaires où plusieurs membres de l'USP ont été désignés au titre de la CPH qui abordent de nombreuses questions sur les conditions de travail, la démographie médicale, les astreintes et le temps de travail entre autres sans que les PH puissent vraiment faire remonter leurs questionnements du fait du manque de communication.

La CPH comme les autres intersyndicales s'est opposée au projet de loi sur la santé sur plusieurs points concernant la gouvernance (rôle de la CME et des présidents de CME). Lors de la journée du praticien, le 10 octobre 2014, le directeur de la DGOS M. Debeauvais a présenté le projet de loi et assuré que le gouvernement présenterait des amendements allant dans le sens demandé par les intersyndicales.

Jacques Trévidic a été élu président de la CPH suite à la démission de Jean-Claude Pénochet. La fusion un moment évoquée entre la CPH et Avenir Hospitalier ne s'est pas

concrétisée, des actions communes étant toujours envisagées du fait de la proximité des positions des deux organisations.

Philippe Gasser, représentant de l'USP dans le cadre du conseil syndical du CNPP, rattaché à la Fédération des spécialités médicales du fait de ses nouvelles fonctions, a été remplacé par Pascal Boissel. Le CNPP est l'organisme qui doit émettre des avis sur la formation des psychiatres, en particulier dans le cadre du DPC et proposer des noms d'experts pour siéger à la FSM (fédération des spécialités médicales) et la CSI (commission scientifique indépendante). Ses statuts et le bureau ont été validés après de nombreuses difficultés du fait des tensions entre ses différentes composantes. Dans le cadre de la FFP-CNPP, le collège de pédopsychiatrie s'est réuni régulièrement sans que l'USP ne puisse y participer.

Le CEDEP a organisé son séminaire annuel du 7 au 9 Juin 2014 qui a été consacré en partie à un hommage à Claude Louzoun et a été l'occasion de retracer les actions du CEDEP depuis sa création pour créer un réseau européen. Les membres du CEDEP ont exprimé le souhait de pouvoir continuer le travail entrepris sous forme d'un séminaire annuel et dans le cadre de la collection chez ERES dont Claude Louzoun assumait la direction. Le prochain séminaire du CEDEP aura lieu à Paris les 23, 24 et 25 mai prochain à Paris et aura pour fil rouge la question du fanatisme et du dogmatisme avec une soirée d'hommage à Claude Louzoun. Ce sera l'occasion d'élire un nouveau bureau lors de son Assemblée générale. Plusieurs membres de l'USP dont le président Philippe Gasser ont participé au meeting de résistance organisé le 1^{er} novembre 2014 par le collectif des 39. A l'issue de ce meeting, un appel a été lancé que l'USP a signé et un courrier envoyé à la ministre qui a abouti à une rencontre où des membres de l'USP étaient présents pour évoquer la future loi de santé. L'USP s'est associée au collectif CEPE « construire ensemble une politique de l'enfance » qui a organisé un forum national en janvier 2015 sur le thème « Qu'est-ce qu'on fabrique avec les enfants ? ».

Comme chaque année l'USP a été présente à la fête de l'Huma avec la participation de plusieurs membres aux débats sur la santé et une participation financière au stand de NSED. L'USP est toujours membre d'ATTAC, participe au collectif des 3 C (collectif contre les franchises, convergence des services publics, coordination des comités de défense des maternités et Hôpitaux de proximité) et du collectif « notre santé en danger ». Jean-Pierre Martin est présent à NSED et sur la question du logement. Pierre Paresys au CLEJ, à la convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics et nous informe des activités du collectif des associations citoyennes, Claire Gekiere sur les questions de la confidentialité dans le cadre de l'association Delis santé mentale Rhône Alpes.